

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine,
M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence,
Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain,
M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Convention de partenariat 2013 - Association Régie de Quartier de Cenon - Plan
d'actions de la Ressourcerie Cenon Palmer - Décision - Autorisation -
Subvention**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

Les objectifs de la Ressourcerie de Cenon Palmer, gérée par la Régie de Quartier de Cenon et reconnue d'utilité publique, sont d'améliorer le cadre de vie et favoriser le développement économique, en offrant un travail rémunéré à ses habitants.

Les activités répondent à des besoins précis des quartiers et permettent de développer du lien social :

- Entretien et propreté de l'habitat,
- Nettoyage et propreté urbaine,
- Un espace de mobilisation et de redynamisation qui permet d'effectuer un travail sur soi et qui favorise la prise de confiance en soi,

La Ressourcerie est destinée à : favoriser l'insertion socioprofessionnelle, développer le lien social, améliorer le cadre de vie des résidents et les sensibiliser à l'environnement, à travers l'activité de collecte, « relookage », revente à prix modique des « encombrants » collectés, et des animations diverses. Sur le plan de l'insertion par l'activité économique, elle a ainsi obtenu un double conventionnement, chantier d'insertion depuis sa création et entreprise d'insertion depuis le 1^{er} août 2012.

En termes d'effectifs, l'Association Régie de Quartier de Cenon (ARQC) comptait dans ses rangs à la fin de décembre 2012, 64 salariés avec 38 ETP.

En activité depuis le mois de juin 2010, la Ressourcerie de Cenon Palmer a fait l'objet en 2011 d'un premier partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux afin de financer son programme d'action en faveur de la collecte des déchets, de leur valorisation, de la revente des objets de réemploi à prix modique, ainsi que de la sensibilisation du grand public aux gestes éco-citoyens et à la réduction des déchets.

En 2012, l'engagement de la CUB en faveur de la structure s'est inscrit dans la continuité, donnant lieu à un renforcement des actions de la structure en faveur des habitants des quartiers de Cenon et alentours, et du circuit économique généré par les activités de revalorisation.

Actions de la Ressourcerie réalisées en 2012

Les actions réalisées par la ressourcerie Cenon Palmer ont été de renforcer en 2012 les objectifs entrepris dès sa création en 2011, à savoir :

- Le développement de l'emploi et la réinsertion de personnes en difficultés socio-économiques et de leur accès à des biens de consommation à prix maîtrisé,
- Pour les salariés en insertion : l'acquisition et le développement de nouvelles compétences, de la collecte à l'entretien, du secrétariat à l'animation, de la réparation à la création, l'opportunité pour les intervenants en insertion étant de s'exercer à plusieurs métiers,
- Le développement du lien social par le biais de l'éco citoyenneté,
- La réduction des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets encombrants des ménages,
- Une plus-value apportée aux déchets encombrants des ménages par leur transformation en ressources, en leur redonnant une seconde vie,
- Le développement local par les partenariats qu'elle développe avec la collectivité, les entreprises et les associations présentes sur le territoire,
- Le renforcement de l'activité de la Régie dans le champ de l'économie mixte et son travail au cœur de la problématique du développement durable et de l'ancrage dans l'économie solidaire

Enfin, la Régie de Quartier de Cenon s'est engagée en 2012 dans la construction de la structure R³ avec les deux autres Régies de Quartier de l'agglomération, les bailleurs sociaux de la rive droite, la CUB, ainsi que d'autres collectivités publiques partenaires.

Il s'agit d'un projet de création d'un pôle de réemploi des déchets encombrants sur le territoire de la rive droite, avec une forte valeur ajoutée sociale et environnementale pour la CUB (insertion sociale et revalorisation), et une économie circulaire dont l'intérêt est avéré pour toutes les parties prenantes précitées, qui s'intégreront à terme dans une SCIC R³.

Plan d'actions de la Ressourcerie pour l'année 2013

L'objectif de la Ressourcerie est avant tout d'assurer la continuité des actions engagées depuis sa création auprès des personnes en difficultés et éloignées de l'emploi, auprès des bailleurs sociaux des quartiers de Cenon, auprès des ses habitants.

L'atteinte de cet objectif est toutefois conditionnée à la bonne structuration des actions de la Régie de Quartier, dans le cadre du plan de sauvegarde qui la concerne de façon transitoire.

La structure s'est ainsi dotée d'un nouveau directeur de structure, qui gère les activités de l'entreprise d'insertion et de l'atelier chantier d'insertion de la régie. De même, un renouvellement du personnel encadrant de production est en cours, et devrait donner lieu à un meilleur cloisonnement des tâches effectuées par la structure à chaque étape du process de réemploi des déchets encombrants traités.

En termes financiers, bien qu'ayant rencontré quelques difficultés en 2012, la structure, du fait d'une meilleure gestion du personnel et d'une rationalisation de ses tâches internes en insertion en 2013, assure l'équilibre de son budget prévisionnel pour l'année en cours sur la partie réemploi des déchets encombrants (principale activité de la structure), et compte développer davantage ses activités via son entreprise d'insertion, sur des secteurs nouveaux comme par exemple les travaux liés aux bâtiments (opportunités avec le parc HLM dense situé sur la commune de Cenon).

Enfin, la régie va avoir une opportunité de développement de ses activités de réemploi et de mobilisation de ses équipes, avec le démarrage du projet R³ prévu à la fin de l'année 2013, dans lequel les régies de quartier sont des éléments centraux.

Budget prévisionnel de la Régie de Quartier de Cenon en 2013

La Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée en 2013, au titre des actions inscrites aux contrats de co-développement 2012-2014 avec la commune de Cenon (Fiche n°39), pour participer au plan d'action de la Régie de Quartier de Cenon à hauteur de 15 000 €, sur un budget prévisionnel de 1 297 542 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	71 460,00	Ventes de produits finis, prestations de services	749 940,00
Services extérieurs (locations, assurances, ...)	55 267, 00	Subventions d'exploitation :	20 000,00
		Etat	12 000,00
		Région	81 558,00
		Département	15 000,00
		CUB	50 000,00
		Commune(s)	350 476,00
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements, ...)	45 800,00	CNASEA (emplois aidés)	
		Autres (AG2R, CPAM, APICIL)	16 000,00
Impôts et Taxes	33 800,00	Autres produits de gestion courante (dons)	200,00
Charges de personnel	1 080 715,00		
Charges financières	1 200,00		

Dotations aux amortissements, provisions et engagements	9 300,00	Résultat-Pertes	2 368
TOTAL CHARGES	1 297 542,00 €	TOTAL PRODUITS	1 297 542,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Règlement d'intervention communautaire relatif aux structures associatives

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de la Régie de Quartier de Cenon d'un montant de 15 000 € au titre du plan d'actions 2013 est recevable car ces actions contribuent aux objectifs définis par la Communauté Urbaine de Bordeaux en matière de gestion des déchets, d'économie sociale et solidaire et de dynamique économique du territoire.

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au titre du plan d'actions 2013 de la ressourcerie de Cenon Palmer, au bénéfice de la Régie de quartier de Cenon,

Article 2 : Le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux est autorisé à signer la convention financière 2013 ci-annexée, destinée notamment à déterminer les modalités de versement de la subvention communautaire,

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours chapitre 65 - article 6574 - fonction 901 - CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
Le Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2013

M. VINCENT FELTESSE